## CATALOGUE

DES

# ACTES DES ÉVÊQUES D'ORLÉANS

JUSQU'A L'ANNÉE 1207

PAR

SUZANNE SIMON Licenciée ès lettres

#### AVANT-PROPOS

L'année 1207, choisie comme date extrême de ce catalogue, se justifie d'un point de vue diplomatique : elle correspond à la complète disparition des derniers caractères des anciens diplômes et à la constitution de la lettre patente, dont les formes ne sont définitivement fixées que sous l'épiscopat de Manassès de Scignelay (1207-1221), mais dont les premiers types se rencontrent avant 1207, sous Henri de Dreux (1186-1198) et Hugues de Garlande (1198-1207).

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE
INTRODUCTION

#### CHAPITRE PREMIER

CLASSIFICATION DES ACTES DES ÉVÊQUES D'ORLÉANS.

Parmi les deux cent soixante-douze actes que nous avons pu recueillir, on distingue deux cent soixante-trois chartes, une notice, quatre lettres missives, quatre mandements. Nous avons également inséré dans notre catalogue cinq chartes émanées de divers personnages et confirmées par l'évêque et seize mentions d'actes.

Mode de tradition : soixante-dix-huit originaux et trois actes parvenus dans un formulaire.

#### CHAPITRE II

ÉVOLUTION DES FORMES DIPLOMATIQUES.

Première période : les actes d'Agius à Jean II (843-1137). — Ces actes sont au nombre de trente-huit et émanent de l'évêque en tant que chef spirituel ou administrateur du diocèse. Pendant cette période, la forme des actes est mal fixée, mais deux caractères les distinguent des actes postérieurs : aucun ne présente d'adresse et tous portent des souscriptions. — Examen particulier du diplôme original d'Agius (854). — Analyse d'ensemble des actes suivants. — Apparition du sceau sur un acte de 1105.

Deuxième période (1137-1185). — Elle correspond aux épiscopats d'Élie (1137-1145) et de Manassès de Garlande (1146-1185) et a fourni cent cinquantequatre actes, dont un sixième environ n'émane de l'évêque qu'en tant que possesseur d'un sceau. Époque de transition, où la chancellerie délivre simultanément des diplômes et des chartes dépourvues de solennité. L'adresse apparaît dans beaucoup d'actes. La liste des dignitaires, lorsqu'elle figure dans le protocole final, est introduite par une formule dont la fixité, quels que soient la nature de l'acte et son degré de solennité, caractérise les actes.

— Étude du formulaire dans les actes de Manassès de Garlande et description de son sceau.

Troisième période (1186-1207). — Soixante-treize actes qui sont tous des lettres patentes. Dans la moitié des actes, l'évêque n'agit que comme possesseur d'un sceau. Dans l'évolution du formulaire, la titulature des évêques d'Orléans est désormais fixée: Talis Dei gratia Aurelianensis episcopus. Description du sceau de Henri de Dreux (1186-1198) et de Hugues de Garlande (1198-1207).

## CHAPITRE III

LETTRES MISSIVES ET MANDEMENTS.

Examen de deux lettres missives de Jean II et de deux lettres missives de Manassès de Garlande, ainsi que de quatre mandements appartenant à l'épiscopat d'Hugues de Garlande.

#### CHAPITRE IV

CHARTES CONFIRMÉES PAR LES ÉVÊQUES D'ORLÉANS.

Examen de cinq chartes intitulées au nom de divers personnages et confirmées, soit par la souscription, soit par le sceau de l'évêque.

#### CATALOGUE

# **APPENDICES**

- 1. Liste chronologique des évêques d'Orléans depuis Agius jusqu'a Manassès de Seignelay exclusivement (843-1207).
- 2. Manassès de Garlande. Essai de détermination de la première année de son épiscopat.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES PLANCHES